

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

Séance du 08 octobre 2025 à Eysins Présidence : Amélie Cherbuin Présence : 113 voix et 38 communes

1. Préavis 55-2025 : Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 55-2025 :

Résultat du vote : accepté par 111 oui, 1 non et 0 abstention

(Accepté par 37 communes – 1 abstention)

2. Préavis 56-2025 : Cotisations

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 56-2025 tel quel :

Résultat du vote : accepté par 105 oui, 5 non et 2 abstentions

(Accepté par 36 communes – 2 abstentions)

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou à l'affichage dans le cas de l'article 167.alinéa 4

La Présidente :

La Secrétaire :

A. Cherbuin M. Bardel